

Par e-mail : verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, le 10 décembre 2025

Consultation : Modifications d'ordonnances relevant du domaine de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et entrant en vigueur le 1er juillet 2026

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le présent projet comprend tout un éventail de modifications apportées à des ordonnances relatives au domaine de l'énergie. Le Centre souhaite s'exprimer sur certains points en particulier.

Position du Centre :

Éviter un « Swiss finish » en matière d'efficacité énergétique et d'étiquetage : une approche pragmatique pour le marché suisse

La révision de *l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique* vise à tenir compte de l'évolution dans l'UE des exigences en matière d'efficacité énergétique et d'étiquetage de l'efficacité énergétique des installations et appareils fabriqués en série. Le Centre estime qu'il est pertinent de procéder de la sorte en adaptant les réglementations suisses aux normes plutôt ambitieuses de l'UE. Ce faisant, la Suisse, avec son marché de relative petite taille, évite un « Swiss finish » qui représenterait une entrave au commerce tout en adoptant des exigences toujours plus élevées. Le Centre prend par ailleurs note avec intérêt de l'introduction de l'indice de réparabilité pour les sèche-linges. Il juge le potentiel d'un tel indice, surtout pour les achats onéreux, comme prometteur. Il offre en effet aux consommateurs et consommatrices la possibilité de faire le choix d'un produit dont ils ont l'assurance qu'en cas de panne, ils n'auront pas à jeter et à racheter, mais qu'ils pourront réparer et garder longtemps — un bénéfice tant sur le plan économique et que durable.

Garanties d'origine : une étape clé vers la neutralité carbone qui requiert un cadre légal clair

L'exécution des dispositions relatives au système de garanties d'origine pour les combustibles et les carburants (système de GO) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Le Centre considère que ce dispositif constitue une étape importante sur la voie de la neutralité carbone et d'une gestion rigoureuse des énergies renouvelables en Suisse. Le système de GO renforce en effet la transparence en matière de mix énergétique national conférant une visibilité accrue et bienvenue des combustibles et carburants renouvelables. Ce faisant, il contribue, entre autres à sensibiliser les consommatrices et consommateurs, leur permettant de faire des choix éclairés en matière d'énergie. Par ailleurs, il vise à éviter les doubles comptabilisations au sein des mécanismes d'encouragement des énergies renouvelables. La mise en œuvre du système a toutefois mis en évidence une difficulté pratique : distinguer l'importation de combustibles et de carburants accompagnés de garanties d'origine de celle des garanties d'origine importées séparément pour le gaz renouvelable. La révision de *l'ordonnance sur l'énergie* vise à corriger cette problématique, une mesure que le Centre salue.

Aligner la production décentralisée de l'électricité sur les prix réels : Le Centre favorable mais vigilant

Le marché suisse de l'électricité est désormais marqué par une pénétration croissante du photovoltaïque. Le Centre observe avec satisfaction ce développement réjouissant de la production indigène renouvelable pour lequel il s'est beaucoup engagé. Il est conscient toutefois, que cette évolution sur le marché engendre un nouveau défi de taille : la multiplication des heures durant lesquelles les prix du marché deviennent négatifs en raison des excédents de production. La réglementation actuelle ne permet plus de répondre adéquatement aux particularités nouvelles du marché. Le Centre reconnaît de ce fait une nécessité d'agir afin d'adapter le cadre législatif à la nouvelle réalité du marché électrique suisse.

L'adaptation de l'ordonnance vise à répondre à cette problématique. Il est proposé que, désormais, si les gestionnaires de réseau et les producteurs ne parviennent pas à s'entendre sur une rétribution, celle-ci correspondra au prix du marché à l'heure — ou, à l'avenir, au prix du marché au quart d'heure — au moment de l'injection. Ce mécanisme vise à inciter les producteurs à réduire leur injection d'énergie lorsque les prix sont négatifs. Le Centre est plutôt favorable à l'introduction d'un tel dispositif. Il reconnaît son potentiel en vue de mieux aligner la production décentralisée sur les signaux de prix réels, favorisant ainsi le stockage d'énergie et une gestion plus efficiente des excédents. Le Centre s'interroge toutefois sur la mise en œuvre pratique qui suppose notamment un accès généralisé aux technologies de stockage et aux outils de suivi en temps réel, encore coûteux et inégalement déployés sur le territoire suisse.

Pour permettre un décompte au prix du marché horaire, puis au quart d'heure, les gestionnaires de réseau doivent être en mesure de mesurer la courbe de charge et de mettre en place des systèmes de facturation adéquats. Pour le Centre, il ne fait pas de doute que le déploiement de compteurs intelligents est un élément essentiel de la transition énergétique. Il présente notamment l'avantage d'offrir aux consommateurs et consommatrices l'accès à leurs données de consommation propre d'énergie en temps réel. Il permet également une réduction des coûts pour les gestionnaires qui auront une meilleure information sur la charge du réseau, leur permettant une efficacité accrue de l'exploitation des réseaux et de la fonction à la demande. Or, selon les informations du rapport, tous les gestionnaires ne seront pas prêts à garantir ce type de décompte d'ici à l'entrée en vigueur prévue de l'ordonnance, soit le 1er juillet 2026. Le Conseil fédéral prévoit donc une disposition transitoire : les installations dépourvues d'un système de mesure intelligent pourront, jusqu'au 31 décembre 2027, être facturées au prix de marché de référence — ou à la rétribution minimale si celle-ci s'avère plus élevée. Le Centre attend du Conseil fédéral et des acteurs du marché qu'ils mettent en œuvre des mesures incitatives claires pour favoriser le déploiement de ces compteurs intelligents et rappelle à cette occasion l'importance d'être attentif à la protection de la vie privée et la sécurisation des données.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse